

## Révolution sociale ou révolution politique?

Les gouvernements occidentaux, et les médias à leur solde, se sont fait l'écho de ce qu'ils appellent la révolution démocratique dans les pays arabes, Tunisie, Egypte, Yémen, Bahreïn, Lybie... Dans le même temps, les camarades trotskistes du Courant Communiste Internationaliste (CCI) affirment «*Oui, la révolution prolétarienne est en marche*» (cf. article de L.Gauthier in *La Vérité* n° 70).

On comprend aisément que les «démocraties» occidentales aient tout intérêt à limiter la révolte des peuples arabes à de simples revendications démocratiques. Il est compréhensible que les peuples veuillent se débarrasser de leurs dictateurs respectifs et gageons que ces mêmes peuples n'auront pas la mémoire courte. Car enfin, les despotes n'ont pas toujours été jugés infréquentables par nos grands démocrates occidentaux. Ben Ali, ex-président de la République de Tunisie et Moubarak, ex-président de la République d'Egypte n'étaient-ils pas membres de l'*Internationale socialiste* où ils fréquentaient, notamment, Martine Aubry, François Hollande et consorts? Qui a oublié l'accueil plus que chaleureux de Sarkozy lors de la visite officielle de Mouammar Kadhafi en France en décembre 2007?

«Le Canard enchaîné» n'a-t-il pas défrayé la chronique en révélant l'existence d'un rapport positif du Fonds monétaire international (FMI) sur la situation économique de la Libye, publié le 15 février sur le site de l'institution, six jours après le début des émeutes à Benghazi? En Libye, comme ailleurs, ce qui importe aux pays occidentaux c'est de contrôler peu ou prou le marché du pétrole, hier par l'action diplomatique, aujourd'hui par l'intervention militaire de la sainte alliance comprenant l'OTAN, l'ONU, le FMI et l'UE au détriment toujours du peuple libyen qui meurt dans les geôles d'un autocrate ou sous les bombes des «démocraties»...

Il est évident que du moment que les potentats arabes s'engagent à suivre la politique économique dictée par le FMI, l'Union Européenne et autres organismes capitalistes, la démocratie est une question accessoire. D'ailleurs la question même de la démocratie, y compris la démocratie formelle, dans les pays connaissant actuellement des processus révolutionnaires est loin d'être réglée. Pour ne prendre que ce seul exemple, l'armée a toujours été la réelle détentrice du pouvoir en Egypte, de ce point de vue, rien n'a changé depuis la chute de Moubarak.

Certes, les peuples arabes exigent la liberté, les libertés (de la presse, politiques, syndicales...) mais ce n'est pas là leur seule revendication, ils se soulèvent également contre les politiques d'austérité et de privatisation qui ruinent leurs pays. N'oublions pas que le chômage et la faim furent les points de départ de la révolte, n'oublions pas que c'est l'immolation par le feu d'un jeune homme acculé par la misère qui déclencha la révolution en Tunisie...

En Tunisie comme en Egypte, les grèves se poursuivent malgré la répression. La situation égyptienne est particulièrement significative. Des grèves et manifestations ont lieu tous les jours, en particulier dans les secteurs de la poste ou de la santé pour revendiquer des hausses salariales et une amélioration des conditions de travail. La réponse du pouvoir militaire était prévisible: «*Le gouvernement travaille à une nouvelle politique concernant l'emploi et les salaires et dans ce contexte le gouvernement a approuvé un projet de loi qui sanctionnera certains cas de manifestations de grèves*», dit un communiqué.

Il semble donc indéniable que ce qui se passe dans les pays arabes ne se limite pas à une simple révolution politique, comme voudraient le faire croire les tenants du système capitaliste, mais que c'est bien une révolution sociale qui est en cours.

Si l'on est persuadé d'être effectivement sur le terrain de la lutte des classes, deux questions se posent: la situation en Europe est-elle comparable? Jusqu'où peut aller ce processus révolutionnaire, peut-il aboutir?

Les pays européens subissent les mêmes politiques d'austérité dictées par le FMI ou l'UE et si la révolte n'a pas encore la même ampleur que dans les pays arabes, il semble que l'heure ne soit pas à la résignation. Tout le monde a en mémoire le mouvement puissant de la classe ouvrière française pour la défense des retraites, contrecarré par la trahison d'une partie de la bureaucratie syndicale, par les tenants du syndicalisme rassemblé. La lutte des classes est également vive en Espagne, en Grèce, au Portugal... Beaucoup, prenant sans doute leurs rêves réactionnaires pour des réalités sociales, nous décrivaient la classe ouvrière anglaise défaite et la Grande Bretagne

entièrement convertie au libéralisme économique depuis l'épisode dramatique du thatchérisme. Et pourtant... samedi 26 mars, à l'appel du « Trades Union Congress » (TUC — Congrès des syndicats), près d'un demi million de personnes manifestait contre la politique d'austérité dans les rues de Londres. Alors ? En Europe comme dans les pays arabes, vivons-nous une période révolutionnaire ou pré-révolutionnaire ?

C'est ce qu'avancent les camarades trotskistes du CCI, s'appuyant sur la création de comités en Tunisie, sur la mobilisation de la classe ouvrière partout en Europe et, dans une moindre mesure, aux Etats Unis. Nous pouvons sans doute partager ce constat. La classe ouvrière, partout dans le monde, se révoltera nécessairement contre la dictature capitaliste, contre les politiques d'austérité et de régression sociale. Est-ce que cette révolte a d'ores et déjà commencé ? Dans quelle proportion ? Cette révolte peut-elle déboucher sur une révolution ?... L'avenir nous le dira, quoi qu'il en soit, tôt ou tard, la lutte des classes prendra un caractère révolutionnaire.

Dans cette optique, quel est le projet politique des camarades trotskistes du CCI ? Fidèles au programme de transition de la quatrième internationale, ils s'efforcent de construire le parti qui assurera la direction de la classe ouvrière pour la conquête du pouvoir. Et c'est bien sur la question du parti et de l'état que nos vues divergent. Anarchistes et marxistes, nous pouvons peut-être, à la condition sine qua non de définir précisément ce que recouvrent les mots, nous entendre sur les « comités » comme base d'une future démocratie ouvrière mais les anarchistes ne peuvent concevoir que la révolution sociale soit compatible avec l'existence d'un état, serait-il prolétarien. Il est sans doute nécessaire de nous appuyer sur l'histoire, notamment sur celle de nos échecs respectifs car nul ne peut se targuer de n'avoir commis aucune erreur, pour poursuivre le débat entre marxistes et anarchistes.

Pour ce faire, une structure est indispensable. L'Entente Internationale des Travailleurs et des Peuples pourrait être le lieu du débat. Encore faut-il que chacun puisse s'exprimer librement dans le respect de la démocratie ouvrière. A bon entendre...

**Christophe Bitaud**

-----

## **Au Congrès confédéral de la CGT-FO - Montpellier - du 14 au 18 février 2011**

### **Intervention de Jean-Manuël DELSAUX (Loire Atlantique):**

[...] Mais revenons à notre Congrès confédéral qui se tient en ce mois de février 2011.

Une des questions que je souhaite poser publiquement est: *Ce Congrès est il un Congrès sans enjeu?*

N'est pas ce qui semble au premier abord si nous nous situons du seul point de vue du renouvellement et de l'élection de la Commission Exécutive Confédérale, du Bureau Confédéral et de notre Secrétaire Général?

Mais penser cela serait aller un peu trop vite en besogne. D'autres enjeux sont ailleurs, évoquons uns quelques uns: il est d'abord et avant tout dans notre capacité, nos capacités individuelles, à conserver notre liberté d'esprit, notre liberté d'analyse, notre liberté de parole, notre liberté de comportement qui toutes rassemblées aux unes et aux autres contribuent à la liberté de notre organisation.

Un autre de ces enjeux, pour moi, militant syndicaliste de longue date est de savoir si notre SOCLE reste et restera dans les 10 ans à venir celui-ci: Notre socle se fonde sur notre analyse, l'analyse à laquelle nous nous rattachons tous clairement il y a quelques décennies; notre conviction que la société est divisée en classes, en deux classes antagonistes, d'une part ceux qui possèdent les moyens de production, d'autre part ceux qui n'ont que leur force de travail à vendre. Et partant de cette analyse, qu'entre deux classes aux intérêts économiques opposés Il y a par conséquent antagonisme donc lutte de classes.

Oui le syndicalisme ouvrier s'est d'abord voulu défenseur des intérêts particuliers de la classe ouvrière et non partie prenante sous quelle que forme que ce soit d'une certaine gouvernance mondiale ou européenne - laissons cela aux collaborateurs nationaux, européens et internationaux, à ceux dont leur seul étendard est celui de la participation à la préparation des G7, G20, toutes instances sous le haut patronage du FMI et de la banque mondiale avec la bénédiction des courroies subsidiaires syndicales que sont la CES et la CSI. Car en effet, face à la conception qui fonde notre tradition, il en est une autre que notre camarade Alexandre Hébert, dont j'ai croisé la route, toute sa vie durant a mis à jour et combattu, c'est celle d'une autre doctrine qui a influencé les rangs du mouvement ouvrier, c'est celle de l'encyclique «Rerum novarum», celle qui porte en germe le totalitarisme.

Écoutons ce qu'en disait Alexandre dans une intervention à la tribune d'un Comité Confédéral National en avril 1970 dont il serait bon que notre nouvelle génération se réapproprie: *«Aux classes aux intérêts antagonistes, on nous oppose l'idée des communautés, une communauté nationale voir internationale, des communautés d'entreprise dans lesquelles on ne reconnaît plus les classes mais simplement ce que des sociologues, modernes eux aussi, souvent transfuges du socialisme, ont inventé en un vocabulaire assez pittoresque ... la macro, la microsociologie, les groupes socioprofessionnels et récemment (il disait cela il y a plus de 40 ans) de situation conflictuelle...»*

Aujourd'hui, j'ajouterai n'est-ce pas ces «situations» dites «conflictuelles» qu'il appartiendrait aux organisations syndicales, au paysage syndical dit «rassemblé» de gérer, d'encadrer, en un mot de résoudre avec un couperet, celui de la loi sur la représentativité syndicale à laquelle il faudrait subordonner notre expression pour ne pas perdre un électorat potentiel? Sans vouloir faire de mauvais esprit, mes camarades, mais en toute fraternité, n'est ce pas le rôle qui a été dévolu ces derniers mois à l'ensemble des organisations syndicales au travers de ce que nous avons appelé le «dossier retraite»?

Quel était pourtant le CONCRET de nos revendications FORCE OUVRIERE et l'enjeu de lutte de classes de garder ou non nos acquis?

Excusez du peu...!

Pour un secteur que je connais bien, celui de la fonction publique territoriale:

- jusqu'en 2003 : pour un fonctionnaire ayant cotisé 34,5ans, à 60 ans, la retraite à taux plein sans décote (avec un taux d'annuité à 2%), sur la base d'un salaire de fin de carrière de 1.800 euros était pour lui de 1.242 euros.

- en 2010, le montant de sa retraite a déjà diminué de 165 euros par mois, grâce à ceux qui comme à la CFDT ont avalisé la réforme de 2003. C'est normal puisque ce sont les apôtres dans le mouvement ouvrier de la théorie de l'encyclique «Rerum novarum»,

- avec la régression des droits acquis en matière de retraites par nos anciens, mis en musique par la réforme de 2010 en harmonie avec nos européistes et nos mondialistes... capitalistes ... , en 2020 tout en partant à 62 ans et en travaillant 2 ans de plus, ce même fonctionnaire ne percevrait plus que 892 euros: une diminution de 350 euros mensuels, résultat COMBINE de l'allongement de la durée de cotisation à 41 ans et demi et du système de la décote qui en ayant atteint son taux maximum entraîne une minoration des droits acquis de 25%.

Alors mes camarades, face à de telles destructions d'acquis sociaux, dans un premier temps, jusqu'au 15 juin, EN COMPTANT NOS SEULES CAPACITES FORCE OUVRIERE, nous avons revendiqué et manifesté par dizaine de milliers sur des bases claires, sur la base de nos revendications de Congrès. Nous pouvions dire dans ce prolongement avec courage et détermination aux salariés:

*« La CFDT refuse toute plate forme commune sur des exigences claires, la CGT malheureusement l'accompagne. Vous, salariés, ne pouvaient compter sur la CFDT qui en 2003 a approuvé la réforme Fillon.*

*La CGT a décidé de faire la courte échelle à la CFDT en tentant de lui restaurer son blason de défenseur des intérêts de salariés et en préférant faire "l'unité" avec elle plutôt qu'avec Force Ouvrière.*

*Il faudra un peu plus tôt, un peu plus tard, que chacun choisisse son camp!*

*Nous ne cautionnerons pas à FO des manifestations fourre-tout, pour BALADER les salariés comme en 2003 et ainsi aider nos gouvernants avec une opposition raisonnable et raisonnée à mettre en œuvre cette nouvelle réforme».*

Était-il judicieux, à partir du 15 juin 2010, que nous ayons mis sous le coude nos revendications concrètes pour nous focaliser sur le seul mot d'ordre de *«retrait du projet de réforme sur les retraites»*, dans la perspective illusoire d'aboutir à l'unité d'action?...

Et pourtant elles étaient claires dans la résolution du Comité Confédéral national des 31 mars et 1er avril 2010:

- Le droit à la retraite à taux plein à 60 ans, donc sans décote,
- Le refus d'allonger la durée de cotisation «40 ans c'est déjà trop»,
- Le maintien des droits statutaires dans le service public.

Notre Confédération a-t-elle eu raison de signer une déclaration commune le 29 juin avec la CFDT, CFTC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA niant toute plate forme revendicative commune sur les bases de nos revendications confédérales? La démocratie interne de notre organisation, lors de cette signature, a-t-elle été respectée puisqu'elle cette signature s'est décidée quelques jours avant la tenue d'une Commission exécutive Confédérale et qu'elle a donc été dessaisie de cette décision?

Et à partir de cette date, au nom de la soit disant nécessaire «unité d'action», au nom d'une «réal politique», nous avons laissé la place aux journées d'action INTERSYNDICALES et aux grèves perlées SANS PLATE FORME REVENDICATIVE COMMUNE.

Et alors même que de nombreux camarades et responsables de Force Ouvrière à tous les niveaux et sur le

terrain avaient la volonté et n'ont pas ménagé leur énergie pour défendre nos acquis ouvriers.

N'avons-nous pas ainsi contribué à redorer le blason de la CFDT et à conforter la CGT comme ayant droit de cité dans la représentation des intérêts des salariés? Nous situant ainsi comme le troisième compère digne de «représentativité syndicale».

N'avons-nous pas vécu une resucée du mythe de l'unité opposée à la nécessaire révolte qui, elle, ne sera jamais et en aucun cas pensée ou préparée par les appareils quel qu'ils soient?

Et je voudrais pour conclure, parce que je pense que ces questions font partie des enjeux qui sont devant nous, devant vous mes camarades, vous citer des extraits d'un des derniers écrits de notre camarade Alexandre Hébert qui n'avait de cesse de nous alerter sur certaines dérives à l'intérieur de notre organisation: celui-ci date de janvier 2008. Je pense que ce témoignage, qu'il nous a laissé, est d'une grande lucidité même s'il peut heurter ou contrarier un certain nombre d'entre nous, mais il nous faut continuer à nous parler de nos différences voire de nos divergences. Je le cite:

*«Il nous faut, hélas, constater qu'aujourd'hui, le mouvement syndical est, de nouveau, menacé de destruction pure et simple. En France, en 1940 avec VICHY et en 1958 avec le «coup d'état permanent», la démocratie politique fondée sur la représentation du peuple par des «députés» et son corollaire, le droit pour tout un chacun de construire des organisations pour la défense de ses intérêts individuels et collectifs, a subi des coups décisifs! Dans notre pays, le mouvement syndical ouvrier a été bâti sur le constat que, si les hommes ont un destin commun, ils n'ont pas les mêmes intérêts et que la situation des uns et des autres se définit à partir de l'établissement de rapports de forces. Tel est le fondement de notre syndicalisme tel qu'il a été défini, en 1906, au congrès d'Amiens.*

*Aujourd'hui, comme hier, les tenants d'une forme d'autocratie opposée à la démocratie opposent à la «Charte d'Amiens» la «Charte du Travail».*

*Il nous faut bien constater que les agissements d'une fraction de la bureaucratie syndicale de la C.G.T.F.O., contraire aux règles démocratiques élémentaires, reposent sur une conception des rapports sociaux totalement étrangère à nos traditions et qui, de surcroît, historiquement, a largement démontré sa nocivité. De plus, les procédures mises en place s'apparentent à une politique fondée sur l'idéologie fumeuse de « l'association capital travail ».*

*[...] Notre mouvement syndical, s'il a été partagé par différents courants (notamment réformiste et révolutionnaire), a réalisé son unité sur la nécessité reconnue par tous de son indépendance. A ce propos, il convient de dénoncer l'abus de mots qui consiste à, volontairement, confondre sur le plan syndical : Réformistes et intégrationnistes.*

*Dans ces conditions, le moment est venu de lancer un solennel appel à tous les militants authentiquement ouvriers pour qu'ils s'organisent afin de préserver l'indépendance de leurs organisations, autrement dit, s'opposer à leur destruction pure et simple».*

Un dernier mot avant de vous quitter. Je ne prétends pas avoir raison, Alexandre n'a jamais prétendu détenir «la vérité», mais je sais que notre camarade Alexandre Hébert était un homme de conviction toujours fidèle à sa classe et qui, s'il était des nôtres aujourd'hui, me dirait, vous dirait: *«Pensez avec votre tête, c'est ainsi que vous resterez des hommes et des femmes libres!».*

Vive la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE ! Vive notre Confédération LIBRE ET INDEPENDANTE !

## **Intervention de Yann PERROTTE (Manche):**

Chers camarades,

Vous avez le salut fraternel de l'UD de la Manche, et des syndicats de La Poste, de la Métallurgie, de la Chimie, des Hospitaliers et autres qui m'ont mandaté.

Camarades, sur le rapport d'activité du mandat, bon, tout n'est pas parfait, loin de là. Le point vraiment négatif, c'est la signature de l'accord de janvier 2008 de restructuration du marché du travail. Pour les détails je vous renvoie au compte-rendu du CCN de février 2008. Cette signature était une erreur, mais suivant le conseil de Jaurès, nous avons eu le courage de la dominer et de continuer notre chemin en toute indépendance.

Par contre, ce qui est très positif dans ce mandat, c'est que nous avons globalement résisté aux pressions de toutes parts pour nous faire quitter ce que Bothereau appelait notre «chemin d'auto-détermination».

Cela étant mes chers camarades, si nous regardons l'avenir, c'est plutôt sombre. On veut la peau du syndicalisme confédéré libre et indépendant. Oh vous savez c'est pas nouveau. Je ne vous refais pas l'histoire, il y aurait trop à dire.

Camarades, on veut la peau du syndicalisme confédéré libre et indépendant parce qu'il a historiquement un objectif et un seul: nous organiser en classe, et ainsi permettre la défense de nos intérêts.

Sans organisation, pas de classe ouvrière, mais des ressources humaines taillables et corvéables à merci.

Sans liberté ni indépendance, la classe est dominée et soumise, c'est le corporatisme sous toutes ses formes, de droite comme de gauche si vous m'autorisez cette simplification.

Cette organisation de classe libre et indépendante existe: c'est la CGT Force Ouvrière.

(Camarades, je sais que classe ouvrière et lutte de classe ça écorche certaines oreilles, pas seulement à Liaisons Sociales! mais je ne crois pas que cela traduise un désaccord sur le fond entre nous).

Camarades, la revendication est le moteur de l'histoire parce qu'elle concrétise le rapport de classe: revendiquer, c'est réclamer ce qui nous appartient et qui se trouve dans les mains d'un autre.

Et la véritable revendication n'existe que dans l'indépendance, mais l'indépendance syndicale, c'est une affaire de chaque instant, difficile et exigeante.

C'est difficile parce que c'est un combat permanent contre Etat, patrons, religions, et pseudo syndicalistes et pas seulement depuis la «position commune» et la loi de 2008 camarades!

Leur objectif historique à eux, c'est la collaboration et l'intégration, ce qu'on appelait hier par exemple association capital-travail, ou socialisme autogestionnaire, et aujourd'hui d'autres noms, plus doux aux oreilles, comme: participation, GPEC, diagnostic partagé, management participatif, dialogue social, et j'en passe.

Camarades il faut dire les choses sans détour: leur doctrine sociale, c'est le corporatisme, où seul le syndicat légal a le droit de négocier les conventions collectives sous la direction de l'Etat.

C'est par conséquent incompatible avec le syndicalisme confédéré libre et indépendant, et avec la libre négociation instituée par la loi de 1950 sur les conventions collectives.

Cette loi de 1950, qui est à la base de notre pratique contractuelle, et une reconnaissance juridique de l'existence de classes obtenue par FO un demi siècle après la Charte d'Amiens.

Quand même, camarades, entre parenthèses, si la classe ouvrière a conquis de nombreux droits pendant les «30 glorieuses », c'est bien grâce à la signature d'une multitude d'accords de branche, négociés sur la base de ses revendications par Force Ouvrière. FO qui n'était pas le syndicat le plus important, quand la «grande» CGT et la «moderne» CFDT n'en signaient aucun! C'est-à-dire que si il y avait eu les critères de représentativité, les travailleurs n'auraient pas obtenu ces droits. Mais à l'époque il y avait du grain à moudre.

Camarades, dans la bagarre pour les retraites, ce sont les mêmes pseudo-syndicalistes qui ont rivalisé d'imagination pour encadrer et canaliser la révolte de la classe, c'est-à-dire pour la trahir en refusant la grève que nous proposons!

L'unité intersyndicale que l'on a tenté de nous imposer n'a rien à voir avec l'unité de la classe ouvrière. Cette unité intersyndicale, c'est le syndicat unique, mais maquillé en pluralisme syndical.

Et toute cette stratégie perverse, menée par les appareils, y compris contre leurs syndicats de base, est bel et bien destinée, en dépit des apparences, à museler les travailleurs et à faire taire les revendications.

Bref, alors qu'Etat, patrons et pseudo-syndicats s'arrangent, Force Ouvrière dérange. D'où la loi d'août 2008.

Mais un grand danger nous guette camarades, c'est croire que si nous sommes cooptés dans le cercle des représentatifs, nous aurons sauvé le syndicalisme confédéré libre et indépendant.

C'est une illusion suicidaire camarades, parce qu'en l'état actuel des choses, il y a une totale incompatibilité entre le syndicalisme libre et indépendant et la loi de 2008. Et donc ce sera encore plus difficile de garder le cap.

Nous devons donc prioritairement maintenir notre confédération syndicale libre et indépendante, sans la moindre concession, et quelle qu'en soit la contrepartie.

Et obtenir par tout moyen l'abrogation de cette loi liberticide.

Camarades, c'est normal de se féliciter de nos bons résultats.

Mais ne nous trompons pas lourdement d'objectif: ce n'est pas en faisant des élections notre préoccupation centrale et du Comité d'entreprise notre principal outil syndical que nous sauverons la baraque. [...]

Au niveau international et européen, bien que les organisations autrefois libres et indépendantes, soient désormais intégrées à ce qu'on appelle «la gouvernance», il faut entretenir à tous les niveaux les contacts avec les organisations étrangères partageant nos principes, parce qu'un jour ou l'autre, c'est inéluctable, il faudra reconstruire en dehors de ces organisations.

Vous camarades, délégués des syndicats au congrès, et au-delà les centaines de milliers de militants et d'adhérents FO, ce que vous voulez, ce que nous voulons tous j'en suis sûr, c'est que vive la CGT Force Ouvrière et que vive la liberté et l'indépendance syndicale!

Eh bien camarades, tout l'enjeu de la décennie est là, dans le combat pour la survie du syndicalisme confédéré libre et indépendant, contre toute forme d'intégration.

Ce combat collectif, où nous ne pourrions pas nous passer des uns et des autres, je suis pour ma part convaincu que nous le gagnerons.

-----

## Réalité du dialogue social ...

Des camarades, en «surfant sur le net», ont levé un lièvre de belle taille: l'adhésion de la CGT-FO à une association appelée «*Réalité du Dialogue Social*» (RDS) pour la modique somme de 12.857 euros TTC (sic).

Qu'est-ce que RDS? Le mieux étant de s'informer à la source, j'invite tous les lecteurs à consulter le site internet de la dite association (<http://www.rds.asso.fr/>), ce que j'ai fait moi-même. RDS se présente ainsi:

*«Une association indépendante qui regroupe des entreprises, des structures publiques et l'ensemble des organisations syndicales et patronales représentatives.*

*Le Bureau: CHAMBON Bernard, Président - Rhodia Chimie; FROISSART Emmanuel, Président - IDée-Consultants; GUILLOT Jean-Paul, Président - 6JG, Président de RDS; MORIN Muriel, Directeur Corporate DRH - Groupe GDF SUEZ; PLANCHAIS Bernard, Directeur Général Délégué - DCNS; SARKOZY Guillaume, Délégué Général - Groupe MALAKOFF MEDERIC; Van CRAEYNEST Bernard, Président - CFE-CGC, Trésorier de RDS».*

Outre l'ensemble des organisations syndicales hormis SUD (dont l'UNSA et la FSU, c'était bien la peine de quitter «l'intersyndicale»!) on compte les grands groupes suivants parmi les membres de RDS: « AG2R, LA MONDIALE. AXA France, CNC (Centre National du Cinéma et de l'image animée), DASSAULT AVIATION, GDF SUEZ, GNP (Groupement National de Prévoyance), Groupe LA POSTE, Groupe MACIF, MALAKOFF MEDERIC, PRO BTP, PSA PEUGEOT CITROEN, RHODIA, TOTAL-Observatoire Social, UNIPREVOYANCE, 6JG...».

La liste n'est pas exhaustive, mais on peut constater le nombre non négligeable de sociétés financières ou d'assurances, bâtissant leurs profits sur les ruines de la sécurité sociale et de nos retraites. Il fut un temps où Robert Bothereau, premier Secrétaire confédéral de la CGT-FO et ardent défenseur de la Charte d'Amiens, aimait à dire: «*notre isolement nous protège*». Que penser aujourd'hui de cette curieuse promiscuité?

Quels sont donc les buts de RDS? Là encore, je me contenterai de rapporter les informations publiées sur le site internet de l'association:

*«Les membres de RDS se rassemblent sur une conviction: un système performant de relations sociales est une source d'efficacité économique et sociale, de progrès durable pour les entreprises, pour les salariés et pour la société dans son ensemble.*

*Ils sont conscients que le dialogue social nécessite non seulement une écoute mutuelle, mais aussi la capacité à anticiper l'avenir, le courage d'assumer les différences et la volonté d'affronter lucidement les évolutions de l'environnement».*

Ainsi la CGT-FO est-elle adhérente d'une association qui a pour but affiché la gestion des entreprises et de la société.

*Poursuivons notre exploration, les choses se précisent. RDS prévoit, dans un «plan d'action 2010-2012»: «La*

*promotion des contributions du Dialogue Social par :*

- *les échanges avec l'Exécutif et les Parlements*
- *maintenir les contacts avec l'Exécutif*
- *accroître les contacts avec les Parlementaires (France et Europe)».*

Rien moins que la participation à la gouvernance au niveau français, et, on s'en serait douté, européen!

Enfin, *last but not least*, le fameux plan d'action se donne également pour objectif de «*Suivre le passage des accords de Bercy à la Loi*». Comment peut-on dénoncer les accords de Bercy qui transposent le principe de la représentativité syndicale dans la fonction publique, du haut de la tribune d'un congrès, tout en discutant de leur passage dans la loi avec les grands décideurs économiques dans les salons feutrés d'une association? C'est au mieux de la schizophrénie, au pire de la duplicité.

Personnellement, je parierais pour la deuxième solution si j'en juge par les explications données par Jean-Claude Mailly lors du récent congrès. Celui-ci n'a pas hésité à prétendre que la CGT-FO se contentait d'intervenir dans des colloques, alors qu'elle figure sans ambiguïté parmi les membres de RDS. De plus, il semblerait que l'adhésion à RDS n'ait fait l'objet d'aucune décision des instances de la CGT-FO.

Nos anciens, dont Alexandre Hébert, n'ont pas quitté la CGT colonisée par les staliniens pour qu'aujourd'hui la CGT-FO se vautre dans la collaboration de classes et la gouvernance de l'économie mondialisée.

Maintenant chacun connaît l'adhésion de la CGT-FO à RDS et les buts de cette association. Que chacun prenne ses responsabilités, que chacun se détermine. Pour notre part, anarcho-syndicalistes, nous le disons haut et fort: la CGT-FO doit quitter cette officine héritière de la charte du travail pour rester fidèle à la Charte d'Amiens.

**Christophe Bitaud**

-----

## La nausée ...

Cela leur va bien de nous servir, à chaque plat, de la «*république sociale*», garante de tout et de son contraire qui supplante la revendication syndicale et qui renvoie le syndicalisme libre et indépendant de la CGT-FO à une référence strictement politique.

Qu'on le veuille ou non, la République et la république sociale sont des références politiques.

Ce ne sont pas les trois ou quatre lignes d'un Jean-Claude MAILLY, qui vont nous convaincre quand il tente maladroitement dans une entrevue au journal «*LA TRIBUNE*» du 21/02/2011 de répondre à la question:

- *Vous avez exhorté les militants à se battre et à négocier. Il y a urgence pour FO?*

- *Pour les délégués présents au congrès, l'urgence c'est la défense de la «république sociale». Le congrès a validé la résolution générale qui porte d'ailleurs ce titre. Cette république sociale repose sur trois piliers: les services publics - qui sont remis en cause avec la révision générale des politiques publiques (RGPP), les régimes de protection sociale collectifs et la hiérarchie des normes, avec la primauté des conventions collectives dans le privé et le statut dans la fonction publique. La mort du bouclier fiscal est annoncée et le débat sur la réforme du patrimoine engagé».*

Voilà bien une urgence! Pour les militants FO, revendiquer la république sociale, peut-être, mais laquelle?

Certainement pas celle des révolutionnaires de 1830 ni celle chantée par Emmanuel DELORME. Si c'était le cas, la confédération n'aurait pas oublié de publier comme cela a été décidé, voté au congrès confédéral, le texte de la Charte d'Amiens dans le «*FO-HEBDO spécial résolution du congrès*» (1).

C'est dire par ailleurs, le peu de cas que font le bureau confédéral et le secrétaire général des résolutions de congrès.

De quelle république sociale s'agit-il ?

L'on ne peut penser qu'il s'agisse de la RSI *République Sociale Italienne* créée par Benito MUSSOLINI en 1943 qui, elle aussi, avait non pas trois mais quatre piliers:

1- la politique économique est la «socialisation» sur la base de l'abolition du travail employé,

(1) «*Cahier spécial* » de FO Hebdo n° 2979 du 23 mars 2011.

- 2- la propriété n'est garantie qu'avec réserve,
- 3- la nationalisation des secteurs clés de l'économie, nationalisation des entreprises de plus de 100 employés,
- 4- l'expropriation partielle des terres.

L'un des dirigeants de ce parti était Nicola BOMBACCI, ancien cofondateur du Parti Communiste entre 1927-1930 qui a rejoint le mouvement fasciste en 1933. Ce parti de République Sociale se transformera en *Mouvement Social Italien* le MSI.

Il y a évidemment le mouvement «*Pour la République Sociale*» qui s'appuie sur un aphorisme de Jean JAURÈS «*la république sera sociale ou ne sera pas*».

Le mouvement «*Pour la République sociale*» est une association politique d'éducation populaire fondée en mai 2004 qui avait pour vocation à replacer les valeurs républicaines au cœur de l'Union de la Gauche. Présidée par Jean-Luc MELENCHON, elle a été dissoute le 1er février 2009 pour faire place au parti de Gauche.

Il existe également le réseau France Républicaine qui porte le terme de République Sociale dont les principes sont:

- progrès de l'Humanité et construction d'un monde meilleur, fraternité citoyenne,
- égalité des chances par l'école de la République,
- droits économiques et sociaux du préambule de 1946,
- interventionnisme social de l'État,
- substitution de la recherche du bien commun (Res Publica) à la lutte des classes.

Ce dernier point est important: substitution de la recherche du bien commun à la lutte des classes. C'est un programme politique à lui seul et cela porte en germe la théorie politique de tous les mouvements fascistes et communistes autoritaires. Comme Monsieur JOURDAIN qui faisait de la prose sans le savoir, serions-nous en train de porter des idées fascistes et le costume vert de gris, sans le savoir?

Là est d'ailleurs le danger, lorsque la bête immonde se réveille, qu'elle sort de l'ombre, elle n'a pas le visage du tortionnaire, souvent d'ailleurs elle fait l'ange.

Ce petit tour d'horizon sur la définition sur la République Sociale a de quoi nous inquiéter, car cela ne peut pas être le fruit du hasard, Jean-Claude Mailly, ainsi que les membres du bureau confédéral, ont une réelle culture politique.

Aujourd'hui, l'avalanche de signatures de FO (retraite complémentaire, chômage) surprend les chroniqueurs sociaux, FO signe plus vite que la CFDT.

«Les ÉCHOS» du 29 mars signale que «*FO entérine de fait implicitement le recul de l'âge de l'âge légal de la retraite à 62 ans alors que le congrès de FO a fixé l'objectif d'un retour à 60 ans; c'est du grand écart raille la CGT*».

Faire des déclarations à la tribune du congrès sur une meilleure répartition des richesses pour ensuite signer des accords qui entérinent soit la réforme des retraites, soit la pauvreté pour les demandeurs d'emploi, soit la destruction du statut de la fonction publique, relève effectivement du grand écart, est grave et injurieux pour les délégués au Congrès.

Mais n'est-ce pas plutôt une préparation du terrain pour une alternance politique en 2012, car bizarrement on n'entend plus parler du tout de la réforme des retraites; le bureau confédéral au mépris des résolutions de congrès, ferait-il le sale boulot pour les arrivants en 2012? Le syndicat allié du politique, prêt à appeler les travailleurs à retrousser les manches et à faire des efforts pour sortir de la crise! Est-ce une pure dérive bureaucratique, ou bien les deux? Une chose est sûre c'est une forfaiture!

Cela nous fait une belle jambe d'être hors de l'intersyndicale si c'est pour faire pire qu'elle.

De nombreux délégués au congrès ont rappelé les graves conséquences de la signature de l'accord sur la modernisation du marché du travail en janvier 2008. Aujourd'hui, ce n'est pas un mauvais accord qui est signé mais trois. Il y a danger, il y a urgence à s'organiser pour que FO reste un syndicat libre et indépendant un syndicalisme de lutte des classes. Car si sur l'assurance-chômage, la signature de FO, a été la première, elle n'a rien apporté de significatif sur la convention, la CFDT avait, en effet, pesé de tout son poids, sur les mêmes points que ceux relevés par la confédération FO. Ce qu'il convient principalement de souligner c'est que la signature de FO entérine le recul considérable des droits des demandeurs d'emplois enregistrés depuis plusieurs 1993 aggravés en 2003 il y a 3 ans et qui justifiait notre refus de signature. Sur l'accord TRON, c'est tout simplement pour de sordides calculs électoraux, que FO s'est engagé pour la liquidation du statut des fonctionnaires!

Le gouvernement pourra être fier de son avancée qui se sera faite avec la bénédiction de quelques organisations syndicales dont FO.

Les militants réunis à MONTPELLIER en congrès, fiers de leur combat contre la réforme, fiers d'être sortis de l'intersyndicale, prêts à continuer le combat se voient trahis un mois plus tard. Quel mépris pour le militant. Quel mépris pour les salariés!!!



# L'accord TRON contre le statut de la Fonction publique ...

L'accord Tron mettant en place les statuts des CDI dans les fonctions publiques nous est présenté comme un remède à la précarité, c'est en fait la mise en route d'un processus dévastateur, aussi pernicieux et grave que celui de la déréglementation financière.

Le premier axe de l'accord apporte une réponse immédiate aux situations de précarité rencontrées sur le terrain en favorisant l'accès à l'emploi «titulaire».

Pour bénéficier de ce dispositif, il faudra que les agents aient 6 ans d'ancienneté continue ou discontinue sur les 8 dernières années.

Il faut le faire...six ans d'illégalité minimum pour avoir un CDI que l'on crée pour «sécuriser» les précaires contractuels!!!

Ce CDI a aussi pour mission de permettre aux ressortissants extra communautaires (qui pour cette raison ne peuvent avoir le statut de fonctionnaire ) d'accéder à un emploi «titulaire» (dixit accord Tronc) mais pas statutaire. Ce CDI autorise les contractuels à opter pour cet emploi «titulaire» en refusant le statut de fonctionnaire.

Bien sûr, ces agents qui feront ce choix, le feront sur la base de la liberté de choix absolue, en dehors de toute pression, de tout chantage!!!

Ce type de contrat occasionnel ayant pour objectif «affiché» de régulariser des situations illégales scandaleuses de précarité absolue, est conçu également comme un contrat permanent.

L'employeur public n'est soumis à aucune des contraintes qui s'imposent aux employeurs du secteur privé notamment sur les CDD, les temps partiels.

Dans un style enveloppé d'un «verniss social» l'on comprend à la lecture de ce protocole Tron qu'il s'agit d'un coin enfoncé dans le statut de la Fonction Publique qui, sous prétexte d'améliorer le sort des agents précaires de la Fonction Publique, pérennise le système et engage, de fait, la mise à mort du statut.

Ce que n'a pas manqué de relever, pour s'en féliciter, Jean-François Péresse, éditorialiste au journal du capitalisme financier *«Les Echos»*: [...] *en donnant la priorité à la transformation de CDD en CDI, le gouvernement dessine, à petites touches, une fonction publique de métiers plutôt que de carrières. Une administration capable d'embaucher pour des compétences particulières au lieu de recruter sur une aptitude générale».*

La signature de ce protocole, quoi qu'en dise l'UIAFP (Union Interprofessionnelle des Agents de la Fonction Publique Force Ouvrière), est une forfaiture et une trahison pour ceux qui considèrent que le statut de la Fonction Publique est la pierre angulaire de l'égalité des droits des citoyens et à l'édifice appelé République.

Cela confirme le dicton qui dit que plus on revendique une qualité et moins on la possède. C'est la raison pour laquelle nous avons critiqué la référence systématique à la *république sociale* lors de la discussion sur les résolutions du congrès de MONTPELLIER.

L'on sent bien que cette signature a été faite par des «bureaucrates syndicaux» qui espèrent bien présenter ce plat aux agents précaires de la Fonction Publique dans le but d'obtenir leurs voix lors de la prochaine élection générale de représentativité et comme d'habitude, la soupe a des odeurs nauséabondes. Fort heureusement, l'accord Tron ne fait pas l'unanimité des fédérations FO de la Fonction Publique...

**Marc Hébert et Christophe Bitaud**

-----  
«L'ANARCHO-SYNDICALISTE»

19, rue de l'Étang Bernard - 44400 Rezé

Abonnement pour 20 n°: 30 euros - Abonnement de soutien : 40 euros

Verser à : ASSOCIATION DES GROUPES FERNAND PELLOUTTER CCP : 9998 28D Nantes

19, rue de l'Étang Bernard - 44400 Rezé

Imprimerie spéciale de L'Anarcho-Syndicaliste

Fondateur de publication : Alexandre HEBERT

Directeur : Christophe BITAUD  
-----